



Envoyé en préfecture le 28/05/2019

Reçu en préfecture le 28/05/2019

Affiché le

SLOW

ID : 025-212500565-20190516-CM160519_11_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 mai 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 mai 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. Christophe LIME.

Absents :

M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Gérard VAN HELLE, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

M. Frédéric ALLEMANN à Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 21), M. Pascal CURIE à M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle POISSENOT, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 24), M. Gérard VAN HELLE à M. Eric ALAUZET, M. Jacques GROSPERRIN à M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 34 - Coopération décentralisée au Burkina Faso - Convention de coopération 2019 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel et la commune de Douroula

Coopération décentralisée au Burkina Faso
Convention de coopération 2019
entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel
et la commune de Douroula

Rapporteur : M. STHAL, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	02/05/2019	Favorable unanime

Coopération de terrain avec la ville de Douroula

Les Villes de Besançon et Neuchâtel mènent une coopération décentralisée avec la commune rurale de Douroula depuis 2007.

Le programme 2019 s'inscrit dans un projet mutualisé «COPRA 4» mobilisant plusieurs collectivités franc-comtoises, programme géré par l'agence CORADE. Le suivi des actions de coopération du groupe de travail Besançon-Neuchâtel a toujours été confié à un prestataire assurant une assistance technique et un suivi financier.

Après avoir confié la gestion du projet à l'agence CORADE, le groupe de travail a décidé de travailler en direct avec la commune de Douroula.

Les actions de coopération

Le programme porte sur le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la garantie de ressources durables, avec 4 axes de coopération :

1 - Autonomisation économique et sociale des femmes et réduction des inégalités entre les femmes et les hommes

Ce nouvel axe invite les partenaires à soutenir les femmes organisées en collectif. Il s'agit de réfléchir à des espaces de rencontres permettant l'apprentissage, la formation, les échanges. Cet axe est également un élément transversal visant à améliorer la parité femmes - hommes dans l'ensemble des actions de notre coopération (agriculture et alimentations, eau et assainissement ainsi que dans le renforcement institutionnel).

2 - Agriculture et Alimentation

Il s'inscrit dans la continuité du précédent programme de formation aux villageois avec une attention particulière portée sur la maîtrise des techniques de conservation et de structuration des filières.

Actions prévues :

- ✓ Poursuite des formations et étude du développement des pratiques rizicoles
- ✓ Appui à la production maraîchère
- ✓ Développement du système de warrantage
- ✓ Formation et équipement pour la plateforme de compostage et pour la fabrication de bio-pesticides

- ✓ Organisation d'une journée promotionnelle des produits agricoles, alimentaires, forestiers, apicoles, avicoles, halieutiques
- ✓ Redynamisation du groupement des apiculteurs et formation sur les techniques d'hygiène et de conservation.

3 - Eau et Assainissement

Actions prévues :

- ✓ Renforcement des compétences du service communal d'eau et d'assainissement et des AUE
- ✓ Contractualisation avec deux maintenanciers pour le suivi et l'entretien de l'ensemble des forages de la commune
- ✓ Diagnostic et réparation des forages dans les villages où les AUE sont les plus dynamiques
- ✓ Engagement d'une réflexion sur la qualité et la disponibilité de la ressource en eau
- ✓ Assainissement écologique :
 - Réalisation de latrines Ecosan chez les participants les plus impliqués du programme 2018-Kirigonko et Noraoatenga
 - Mise en place de champs écoles
 - Formations diverses.

Ces actions feront l'objet d'informations régulières à la Direction Régionale de l'eau et de l'assainissement.

4 - Renforcement institutionnel - Axe transversal aux trois premiers

- ✓ Il comprend notamment l'organisation d'actions de formation des élus et de Conseils Villageois de Développement (CVD), afin d'accompagner l'apprentissage de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrage locale.
- ✓ Il apporte un accompagnement au chargé de mission du service coopération décentralisée de Douroula.

Le montant global de ces actions de terrain s'élève en 2019 à 81 000 €.

Budget prévisionnel coopération Douroula 2019

Dépenses prévisionnelles	
Désignation	Budget annuel
Autonomisation des femmes	6 000 €
Agriculture, alimentation	8 000 €
Eau et Assainissement	35 000 €
Renforcement institutionnel	8 000 €
Mission	4 000 €
Suivi local et rémunération	5 000 €
Sous-total hors valorisation	66 000 €
Valorisation	15 000 €
Total dont valorisation	81 000 €

Ressources prévisionnelles	
	Budget annuel
Ville de Besançon - Service Relations Internationales	29 000 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon - Eau et assainissement	10 000 €
Ville de Neuchâtel	12 000 €
Sous-total Besançon-Neuchâtel	51 000 €
MAE	15 000 €
Sous-total hors valorisation	66 000 €
Valorisation des moyens humains mis à disposition par les villes de Besançon et de Neuchâtel, la CAGB et le MAE	15 000 €
Total dont valorisation	81 000 €

La participation financière annuelle des parties signataires pour 2019 est de 29 000 € pour la Ville de Besançon, 10 000 € pour la CAGB (Département Eau et Assainissement), 12 000 € pour la Ville de Neuchâtel et 15 000 € pour la MAE.

Suivi local de la coopération

Pour l'année 2019, il est proposé que la Ville de Besançon verse à la commune de Douroula sur le compte dédié à la coopération: une subvention de **29 000 €**.


En cas d'accord, la somme de 29 000 € sera prélevée sur la ligne 65.048/6574.005024 CS 00290 du service des Relations Internationales.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le versement à la commune de Douroula d'une subvention de 29 000 € pour l'année 2019,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de coopération correspondante.

M. FOUSSERET (2), élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2